

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

BRIGITTE CIMON

DEMANDE

**c.
CISSS DE LA CÔTE-NORD
Dr DANNY DREIGE**

DÉFENSE

**et
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
PROTECTION MÉDICALE**

MISE EN CAUSE

Division civile

Salle n° 3.07

Le 16 avril 2019

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. JT 1706

ENREGISTREMENT

DÉBUT 9 h 31
FIN 9 h 47

DEMANDE / BRIGITTE CIMON
 PRÉSENTS ABSENT

M^e **LAHBIB CHETAIBI**
M^e **JEAN-SÉBASTIEN D'AMOURS
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**
Casier #4

DÉFENSE / CISSS CÔTE-NORD
 PRÉSENTE ABSENT

M^e **ANNIE TREMBLAY
CAIN LAMARRE**
190, rue Racine Est, bureau 300
Chicoutimi (Québec) G7H 1R9

DÉFENSE / Dr DANNY DREIGE
 PRÉSENT ABSENT

M^e **PHILIPPE CANTIN
McCARTHY TÉTRAULT**
Casier #10

MISE EN CAUSE / ASSOCIATION
CANADIENNE DE PROTECTION
MÉDICALE
 PRÉSENTE ABSENT

M^e **ANTOINE VEILLETTE
LANGLOIS AVOCATS**
Casier #115

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE Camille St-Onge, TS 1323

**** PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ****

9 h 31

La Tribunal s'adresse aux parties quant au report de la conférence téléphonique de ce jour.

Me Tremblay indique que le Service des archives sera en mesure, d'ici le 20 mai prochain, de traiter les demandes de copies de dossiers et de les transmettre aux quatre bureaux d'avocats.

Me Cantin mentionne que les interrogatoires devront probablement être reportés puisqu'il manque ces documents.

Me Chetaibi propose de tenir une conférence de gestion avant le 20 juin prochain afin de solutionner les problèmes soulevés et prolonger le délai d'inscription.

Me Veillette indique qu'à la suite de la réception des documents par l'hôpital, la mise en cause sera en mesure de déterminer les témoins à interroger et d'évaluer si ces documents sont satisfaisants ou s'il y a un débat à tenir à ce sujet.

Le Tribunal s'adresse aux avocats quant à la possibilité de fixer l'instruction du dossier durant l'année judiciaire 2019-2020.

Me Cantin mentionne que la durée du procès est difficile à évaluer à ce stade-ci.


Les avocats indiqueront au Tribunal par courriel d'ici le vendredi 19 avril 2019 s'ils ont des empêchements majeurs de procéder dans ce dossier au mois de février 2020 ainsi que durant la période du 15 mai au 30 juin 2020.

LE TRIBUNAL :

REPORTE la conférence de gestion au 13 juin 2019 à 9 h 30 pour une durée d'une demie journée.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.



Camille St-Onge, greffière-audicière